



56ème SESSION DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU PF SADC

1.0 Introduction

Le rapport national du Royaume d'Eswatini sera présenté lors de la 56ème Une session de l'Assemblée plénière se tiendra au Parlement de la République de Zambie à Livingstone.

2.0 Transformation du PF de la SADC en parlement régional

Conformément à la décision du Conseil d'août 2024, le protocole qui a été partagé avec les États membres pour des consultations nationales, l'Eswatini, en tant qu'État membre, déclare que nous soutenons la transformation du PF de la SADC en un Parlement de la SADC et a signé l'accord.

Le Parlement du Royaume d'Eswatini va poursuivre le processus de consultation sur le projet de protocole, et un rapport de procédure sur la deuxième phase de cette question est en cours d'élaboration. L'Eswatini présentera ensuite ses observations en temps voulu.

3.0 Gestion de l'impact de l'inflation sur le budget du Forum : augmentation des cotisations obligatoires des membres

La 56e Assemblée plénière peut-elle être informée si le Parlement membre est d'accord avec une augmentation de (vingt) 20 % des contributions obligatoires des membres afin de garantir que le Forum continue de fonctionner sans entrave ?

Le Parlement du Royaume d'Eswatini apprécie vivement l'intervention du PF de la SADC dans sa coordination régionale et dans toutes les activités programmatiques des comités permanents statutaires.

En ce qui concerne l'augmentation des cotisations obligatoires, le Parlement doit encore collaborer avec le comité de session compétent et le ministre de tutelle à cet effet.

4.0 Détachement de cadres parlementaires auprès du service des programmes, des travaux parlementaires et des langues

Le Parlement du Royaume d'Eswatini est très limité en termes de capital humain, mais il est positif et disposé à tirer parti du détachement de personnel auprès du PF de la SADC, dès que l'exercice de restructuration sera finalisé.

5.0 Observation des élections

Le Parlement du Royaume d'Eswatini prend note de la demande de contribution aux missions d'observation électorale sous l'égide d'une délégation du PF de la SADC, comme résolu. Le montant de 6 000 USD par élection.

6.0 Désignation d'une personne de référence pour suivre la transposition des lois types

Mme Thoko Gumede, assistante juridique, a été désignée par le Parlement du Royaume d'Eswatini pour aider le Comité à suivre la domestication des lois types adoptées par le Forum.

7.0 Mise en œuvre du projet 2023-2026 sur la santé sexuelle et reproductive et la gouvernance

7.1 Le Parlement du Royaume d'Eswatini a signé l'accord pour mettre en œuvre le projet SRHR et gouvernance en collaboration avec le SADC PF, cet accord a été mis en œuvre en 2024.

7.2 Concernant le recrutement des chercheurs en SRHR, le Parlement du Royaume d'Eswatini a recruté avec succès Mme Zanele Qwabe, titulaire d'un diplôme avec mention en politique et relations internationales et d'un diplôme avec mention en gestion publique et gouvernance.

7.3 Le taux d'absorption des ressources du Parlement allouées à la mise en œuvre des activités a été faible, en raison de la collaboration étroite des nombreux partenaires stratégiques avec lesquels Parly a collaboré dans l'exécution de ses activités. En outre, le processus de passation de marchés doit être suivi dans les délais, c'est pourquoi nous affirmons à notre donateur que pour la deuxième année en cours, les fonds seront demandés à temps, car davantage d'activités doivent être mises en œuvre.

7.4 Le Parlement a mobilisé et sensibilisé une centaine de membres du personnel des services parlementaires sur les résultats du projet en ce qui concerne ses domaines thématiques.

7.5 Cent trois (103) parlementaires, dont l'Assemblée législative et le Sénat, ont été formés au projet, en ce qui concerne l'intégration du changement climatique comme domaine thématique et l'importance de l'intégration des droits de l'homme et de la gouvernance dans tous les domaines d'intervention, avec le soutien du FNUAP et du PNUD.

7.6 Le Parlement jouit d'une excellente réputation auprès des OSC, du NWG et des ministères concernés, et 200 d'entre eux ont été formés dans le cadre du projet sur la meilleure façon de collaborer et d'apprécier les domaines thématiques du projet.

8.0 Les autres activités comprennent les suivantes :

8.1 Commémoration de la WAD Novembre 2024, sur le thème avec le soutien de NERCHA,

8.2 Lancement du Plan stratégique du WPC avec le soutien du PNUD

- 8.3 Amener le Parlement au peuple en s'engageant avec la région de Shiselweni, ciblant les écoles primaires sur un appel à la plantation d'arbres pour réduire les émissions de carbone et préserver les espèces d'arbres indigènes.
- 8.4 Une réunion de sensibilisation sur le changement climatique et l'intégration de la santé et des droits sexuels et reproductifs a été organisée en collaboration avec le PNUD et le Comité du PF de la SADC, mettant l'accent sur l'intégration de la santé et des droits sexuels et reproductifs et de la gouvernance du VIH/SIDA. Cela comprenait l'élaboration d'un plan de travail intégratif à exécuter en 2025 avec le soutien du PNUD.
- 8.5 Dans le domaine de l'inclusion et des droits des personnes handicapées, l'Assemblée législative a organisé une réunion de sensibilisation pour les personnes handicapées afin de promouvoir un accès équitable aux services de santé sexuelle et reproductive.
- 8.6 Dans le cadre des questions de genre et de droits de l'homme, un plan stratégique pour les femmes a été élaboré, mettant l'accent sur les questions de gouvernance et de droits de l'homme.
- 8.7 Droits de l'Homme et gouvernance - le Parlement En partenariat avec l'UNESCO, l'éducation aux compétences de vie a été priorisée à travers une séance de sensibilisation abordant les défis post-COVID, notamment le gangstérisme dans les écoles.
- 8.8 Enfin, une campagne de sensibilisation au cancer a souligné le besoin crucial de prévention, de détection précoce et d'accès aux services de santé liés à la santé et aux droits sexuels et reproductifs.

9.0 Recommandation

Le Parlement demande que la mise en œuvre du projet SRHR soit prolongée jusqu'en 2028, car l'élan du projet pendant l'ère post-Covid est durable. En effet, les domaines thématiques abordent tous les maux sociaux récurrents et il existe une forte volonté politique de la part des membres pour les mettre en œuvre.

10.0 Domestication des lois modèles du Fonds de partenariat de la SADC et des politiques/instruments connexes

La Plénière s'est poursuivie avec la présentation des rapports nationaux sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des résolutions de la 54^{ème} En séance plénière, sur la base de la domestication des lois modèles dans les pays respectifs, l'Eswatini en tant que pays a dévoilé les perspectives sur la façon dont le pays s'est comporté dans la domestication du cadre législatif d'Eswatini en ce qui concerne la loi modèle sur le VIH/SIDA, la loi modèle basée sur le genre, la loi modèle du PF de la SADC, la loi modèle sur les élections et la loi modèle sur la gestion des finances publiques.

11.0 L'Eswatini, en tant que pays, a mis en œuvre les mesures suivantes :

11.1 Loi modèle fondée sur le genre-

11.1 Sensibilisation des parlementaires sur la loi modèle de la SADC PF sur la violence sexiste et les cas d'agression sexuelle

11.2 Intégration des activités axées sur le genre dans tous les comités parlementaires/ sessionnels (enfants, genre, climat, vice-ministres, etc.)

12.0 Augmentation du nombre de motions déposées en matière de santé sexuelle et reproductive, caractérisées par des débats fondés sur des données probantes en ce qui concerne la violence sexiste

12.1 Comblent les lacunes dans les procès retardés des affaires de violence sexiste ; on constate désormais un nombre élevé de signalements et des procès rapides dans les affaires, avec de lourdes amendes, voire parfois des peines de prison à vie.

12.2 Des ateliers ont été organisés pour les deux chambres du Parlement sur la violence sexiste,

Organisation de réunions virtuelles avec les champions de la SRHR et le personnel parlementaire avec les comités de portefeuille respectifs,

12.3 Compilation de messages d'alerte partagés sur la VBG dans un package Watsup.

12.4 Des réglementations sur les familles d'accueil sont en place pour lutter contre les abus dans les orphelinats et créer des foyers d'accueil pour les survivants.

13.0 Cadre législatif révisé travailler en référence à

13.1 Loi SODV de 2018, le processus de modification clauses litigieuses est en cours dans le **Loi SODV de 2018**,

13.2 **Le Modification de la loi sur le mariage et les relations matrimoniales**/La loi sur le droit de propriété visant à limiter les problèmes de droits de l'homme des femmes est en cours d'examen.

13.3 **Lancement de la Politique Nationale Genre**, Stratégie nationale pour mettre fin à la violence en Eswatini, ainsi que politique de stratégie parentale positive.

13.4 **Reporting sensible au genre** a été défendue, à travers des initiatives de renforcement des capacités, et cela a suscité une volonté politique si forte dans la lutte contre la VBG tout en démystifiant certains mythes de la SRHR, en particulier dans l'exécution du projet SRHR

13.5 **Révision du cadre de la politique démographique** qui remontait à 2002, pour redresser à juste titre les complexités du dividende démographique en termes d'âge de consentement au mariage, nous avons donc en tant que pays un cadre de population révisé

14.0 **Cadre législatif révisé sur les droits de l'homme**, cela comprend la mise en place de la **Unité de réforme du droit**, pour réviser les projets de loi obsolètes sur le féminicide et la santé sexuelle et reproductive

15.0 La loi sur l'interdiction de la traite et du trafic d'êtres humains (2009) qui est le fer de lance de la lutte contre la traite et le trafic d'êtres humains tout en garantissant le respect des cinq piliers régionaux et internationaux qui sont : la coordination nationale, la coordination internationale, les poursuites, la protection et la prévention

16.0 La politique de maintien de l'éducation a joué un rôle essentiel dans l'atténuation de tous les maux liés aux grossesses précoces et non désirées

17.0 En Eswatini, la loi modèle du PF de la SADC sur les élections a suscité les actions suivantes :

En matière de surveillance et de législation, le Parlement a donné la priorité à la promulgation de lois électorales complètes qui intègrent les meilleures pratiques internationales et répondent aux défis émergents tels que la manipulation numérique et la désinformation.

18.0 Sous Renforcement des capacités et formation

18.1 L'Eswatini a renforcé ses capacités et a mis en place des formations sur les processus électoraux et les cadres juridiques connexes, ainsi que des programmes de renforcement des capacités adaptés aux parlementaires pour améliorer la compréhension des lois électorales, des stratégies d'éducation des électeurs et du rôle de la technologie dans les élections.

18.2 En outre, le pays a mis en place de meilleures pratiques et innovations en matière de gestion électorale.

19.0 Concernant la promotion de la participation inclusive

Un dialogue inclusif et une représentation de diverses voix au sein de la société ont été menés pour atténuer les risques électoraux, où les organisations de la société civile, les partis politiques et les groupes marginalisés ont été impliqués.

20.0 Avec le renforcement des institutions électorales

Le pays y est parvenu grâce à un financement suffisant, à des processus de nomination transparents pour les commissaires électoraux et à des cadres juridiques qui garantissent l'autonomie.

En outre, le Parlement a procédé à des évaluations régulières des performances et de la responsabilité des institutions électorales afin d'identifier les domaines à améliorer et de combler les lacunes de leur mandat. (L'EBC est affiliée au ministère de la Justice et des Affaires constitutionnelles – par le biais d'audits de performance annuels.)

21.0 Sous Sensibilisation du public et éducation civique

Le pays a mené une campagne de sensibilisation du public et d'éducation civique pour renforcer la résilience face aux risques électoraux et a encouragé une participation éclairée au processus électoral en s'associant à des établissements d'enseignement, des médias et des organisations de la société civile, en soutenant des initiatives qui favorisent l'éducation civique, l'inscription des électeurs et des campagnes de sensibilisation sur les droits et responsabilités électoraux.

22.0 Sur les élections des femmes, le pays a envisagé **mesures de réforme électorale** qui réduisent les obstacles pour les femmes et les candidats issus de minorités, en éliminant les exigences discriminatoires en matière d'inscription sur les listes électorales et en améliorant l'accès au vote, même pour les groupes marginalisés et les personnes handicapées physiques.

Il convient de souligner que leurs Majestés ont lancé un appel à davantage de soutien aux femmes lors des élections pour soutenir le **Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)** Protocole sur le genre et le développement : l'Eswatini compte en effet plus de femmes représentantes parmi les vingt-neuf parlementaires les plus importants.

- **Membres du Sénat - 14 membres**
- **Chambre d'assemblée - 15 membres honorables**

Il s'agit d'une étape importante dans l'histoire du pays (par rapport au mandat précédent qui comptait seulement 14 femmes).

23.0 Loi sur les femmes et les élections a suscité une volonté politique aussi forte de voter pour les femmes, et l'éducation civique sur les élections féminines a également été un indicateur positif puisqu'elle a été menée dans toutes les circonscriptions par la commission électorale et la commission des frontières, où la société civile était également engagée.

24.0 Financement des élections pour les femmes

Le pays soutient les besoins des femmes dans les affaires grâce à des mesures d'inclusion financière en impliquant diverses institutions financières et coopératives du côté des entreprises, ce qui leur permettra de bénéficier de toutes les formes d'autonomisation.

25.0 Concernant les jeunes parlementaires, le pays a lancé un Fonds pour la jeunesse, dédié à l'autonomisation des jeunes, où ils peuvent créer des entreprises, et il existe également le Fonds de développement régional, où ils créent des entreprises en groupe et reçoivent des subventions.

25.1 En outre, l'unité des changements climatiques a collaboré avec le Parlement dans la mise en œuvre d'un plaidoyer de haut niveau en faveur du Parlement des jeunes.

26.0 En ce qui concerne la loi type sur la gestion des finances publiques, le pays a pris les initiatives et promulgué les lois suivantes :

26.1 Le Parlement a collaboré avec la Banque centrale d'Eswatini et les technocrates du ministère des Finances pour aider à renforcer les capacités des parlementaires sur le modèle de loi sur la gestion des finances publiques et sur un modèle de loi impératif sur les flux financiers illicites dans les pays voisins.

26.2 Habilitation des membres sur la loi de 2012 sur les marchés publics et les marchés publics qui traite du respect des mesures de passation des marchés et plus encore,

26.3 Création de l'Autorité de régulation des marchés publics d'Eswatini (ESPRA)

26.4 Eswatini Revenue Authority - système d'assiette fiscale amélioré du pays

26.5 Reconnaissance de la FSRA - Financial Services Regulatory Authority en tant qu'organisme de réglementation des investissements dans le pays pour lutter contre le blanchiment d'argent, les flux financiers illicites, etc.

26.6 Mise en œuvre d'un système intégré d'information de gestion financière;

26.7 Suivi et gestion de la masse salariale ;

26.8 Un système de gestion du rendement a été mis en place à l'échelle du gouvernement ;

26.9 Des ressources plus importantes sont allouées à la Commission de lutte contre la corruption et le système judiciaire est renforcé.

26.10 L'efficacité du Comité des comptes publics dans l'exécution des fonds publics des ministères respectifs

26.11 L'exécution du mandat de surveillance budgétaire par le Comité du portefeuille du ministère des Finances.

26.12 Les rapports annuels de performance des comités ministériels respectifs font l'objet de débats animés.

27.0 Loi type sur le VIH/SIDA

27.1 L'Eswatini a examiné et promulgué de manière rigoureuse tous les cadres législatifs pertinents qui traitent du traitement et des mesures préventives contre le VIH/SIDA. La commémoration annuelle de la Journée mondiale de lutte contre le SIDA a attribué à **L'Eswatini atteint le niveau mondial'95-95-95'** L'objectif mondial de lutte contre le VIH. Cela signifie que 95 % des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut sérologique, que les 95 % restants qui connaissent leur statut sérologique ont accès au traitement et que les 95 % restants des personnes sous traitement ont une charge virale supprimée. L'échéance « 95-95-95 » est 2030, mais l'Eswatini a atteint l'objectif en 2020. Ce qui est une étape importante.

27.2 Le Comité de session sur le VIH/SIDA et d'autres comités de portefeuille qui comprennent (le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Éducation et de la Formation, les Vice-Premiers Ministres, les Premiers Ministres) exécutent également ce mandat avec la diligence requise.

Les interventions soulignées ci-dessus de l'Eswatini dans la domestication de lois modèles spécifiées concernent le mandat constitutionnel du pays.

28.0 PROJET DE GOUVERNANCE DE LA SRHR/VIH/SIDA DU PF SADC

28.1 L'Eswatini a fait des efforts considérables pour aligner le cadre législatif sur la loi modèle de la SADC sur la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR) et d'autres politiques. Ces efforts visent à relever des défis persistants tels que les grossesses précoces non désirées (GPR), la violence sexiste (VBG) et l'accès limité aux services de SDSR pour les populations marginalisées. Le gouvernement, en collaboration avec la société civile, a

Les organisations de la société civile et les partenaires au développement ont lancé des révisions législatives pour intégrer les dispositions de la loi modèle de la SADC, en mettant l'accent sur les droits des adolescents, des jeunes femmes et des personnes handicapées.

28.2 Les principales interventions consistent à déposer des motions au Parlement pour faire face à l'augmentation du nombre de grossesses chez les adolescentes et améliorer l'accès aux contraceptifs. Il faut mettre l'accent sur l'adoption de lois tenant compte des sexospécificités pour traiter efficacement les questions de santé sexuelle et reproductive, notamment en veillant à ce que les instruments juridiques garantissent le respect des droits de l'homme, en offrant un accès équitable aux services de santé sexuelle et reproductive et en intégrant l'éducation aux compétences de vie dans le programme national.

28.3 L'Esuatini a donné la priorité à l'intégration du changement climatique dans la gouvernance de la santé sexuelle et reproductive et à la reconnaissance de l'intersection entre les défis environnementaux et les soins de santé. L'implication du Parlement dans la plantation d'arbres dans les écoles pour sensibiliser les élèves à l'importance de préserver les arbres et les ressources naturelles.